



Communiqué de presse

Sainte Hélène du Lac (73 – France), le 17 septembre 2013

LE GROUPE MND ANNONCE L'ENREGISTREMENT DE SON DOCUMENT DE BASE DANS LE CADRE DE SON PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE NYSE-EURONEXT À PARIS

Le Groupe MND (Montagne & Neige Développement) annonce l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.13-042 en date du 16 septembre 2013.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse du Groupe MND sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, sous réserve des conditions de marché et de l'accord des autorités de tutelles.

UN DES LEADERS MONDIAUX DE L'AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE

Présent dans 49 pays, le Groupe MND occupe une position de premier plan au niveau international dans le développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne. Ce marché est estimé à près de 2 milliards d'euros dans le monde⁽¹⁾.

Maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur de la conception à la fabrication avec 4 sites industriels en Europe, le Groupe MND est l'un des seuls acteurs mondiaux à proposer une offre globale de produits et de services dédiés aux professionnels de la montagne avec une approche « Été / Hiver ». Cette position de spécialiste s'organise autour de 2 pôles d'expertises avec des places de leader mondial dans plusieurs activités.

PÔLE SÉCURITÉ & LOISIRS :

- Numéro 1 mondial des équipements pour la sécurisation des domaines skiables.
- Numéro 1 mondial des systèmes de déclenchements préventifs d'avalanches à distance avec une offre élargie aux systèmes de protection pare-pierres et paravalanches.
- Pionnier dans les solutions complètes et clés en main pour l'aménagement des zones de loisirs à sensation.

PÔLE ENNEIGEMENT & REMONTÉES MÉCANIQUES :

- Numéro 2 mondial des systèmes d'enneigement.
- Numéro 4 mondial des remontées mécaniques.

PRÉCURSEUR D'UN NOUVEAU MODE DE MOBILITÉ URBAINE DOUX ET ALTERNATIF PAR TRANSPORT À CÂBLES

Fort de son expertise dans le domaine des transports à câbles en montagne et d'une technologie innovante et protégée par une licence mondiale exclusive, le Groupe MND va proposer une solution révolutionnaire de transport urbain à câbles qui a vocation à s'insérer idéalement dans les métropoles, les zones péri-urbaines, les aéroports...



Ce mode de transport doux et alternatif fait l'objet d'un très vif intérêt dans la mesure où il répond à l'ensemble des enjeux de la mobilité urbaine et représente une solution économique et écologique adaptée aux transports collectifs du XXI^{ème} siècle.

Révolution technologique majeure, ce système, protégé par 24 brevets, dispose d'une réelle avance par rapport aux autres solutions issues des remontées mécaniques en montagne appliquées au milieu urbain. Dès 2015, le Groupe MND escompte réaliser ses premières installations en partenariat avec de grands opérateurs internationaux.

Avec cette solution, MND accède aux nombreux projets développés partout dans le monde et notamment au sein des grandes métropoles confrontées aux problématiques de densité urbaine et d'intermodalité. Le marché mondial est estimé à 2,5 milliards d'euros⁽¹⁾.

UNE SOCIÉTÉ RENTABLE DISPOSANT DE RÉSERVOIRS DE CROISSANCE ORGANIQUE IMPORTANTS DANS SES DEUX BRANCHES D'ACTIVITÉ

Avec 4 sites de production en Europe, 8 filiales de distribution étrangères et 50 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte 264 collaborateurs et près de 3 000 clients.

Le positionnement du Groupe MND sur une offre globale dédiée à l'aménagement en montagne a été réalisé à la fois par croissance organique (14% de moyenne par an sur les 3 dernières années) et par croissance externe, démontrant ainsi la capacité du Groupe à intégrer et développer de nouvelles expertises.

Au cours de l'exercice 2012/2013 (clos le 31 mars 2013), MND a réalisé un chiffre d'affaires pro forma⁽²⁾ de 41 M€ dont 65% à l'international avec une rentabilité opérationnelle de 1,5 M€.

Avec un périmètre actuel de 58 M€ de chiffre d'affaires pro forma (incluant la société Snownet⁽³⁾), le Groupe MND a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires de plus de 75 M€ au 31 mars 2014 et de 150 M€ à l'horizon du 31 mars 2016, soit une croissance organique d'environ 30% par an.

Cet objectif repose sur un track record de plus de 10 années de croissance rentable et une organisation solide et structurée avec pour atouts :

- Une offre montagne globale composée de 4 pôles complémentaires et synergiques.
- Des croissances à 2 chiffres dans les activités remontées mécaniques et pare-pierres/paravalanches, marchés sur lesquels le Groupe est rentré en 2011 et 2012.
- Un réseau de distribution mondial puissant qui vient de doubler de taille avec une présence sur les marchés récurrents (Etats-Unis, Europe de l'Ouest) et une proximité accrue dans les pays en fort développement touristique (Chine, Russie, Inde...) demandeurs d'une offre globale adaptée à un modèle économique été/hiver
- Des premières réalisations dans la mobilité urbaine sur l'exercice clos au 31 mars 2016.

Cette accélération de la croissance s'accompagnera d'une hausse de la rentabilité avec l'objectif d'atteindre une marge opérationnelle de plus de 10% au 31 mars 2016.

(1) Estimations société

(2) Données pro forma du périmètre juridique au 30/07/2013.

(3) Données pro forma du périmètre juridique au 30/07/2013 incluant les sociétés de l'ensemble Snownet acquises fin juillet 2013, sous condition suspensive de la réalisation d'une levée de fonds par la société d'au moins 10,3 M€ avant le 31 octobre 2013



MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Des exemplaires du Document de base enregistré le 16 septembre 2013 sous le numéro I.13-042 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de MND, Parc d'activités Alpespace - 74 voie Magellan – 73 800 Sainte Hélène du Lac ainsi que sur les sites Internet de MND Group (www.mnd-group.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base enregistré par l'AMF et plus particulièrement sur les facteurs de risques 4.1.1 « risques liés à la croissance » et 4.4.1 « risque de liquidité ».

* POUR PLUS D'INFORMATIONS :

CONTACTS :

MND Group

Roland Didier
+ 33 (0)4 79 65 08 90
contact@mnd-group.com

ACTUS FINANCE

Amalia Naveira
00 33 4 72 18 04 97
00 33 6 85 82 42 05
anaveira@actus.fr

Relations presse
Nicolas Bouchez
nbouchez@actus.fr
00 33 1 77 35 04 37
Marie-Claude Triquet
00 33 4 72 18 04 93
mctriquet@actus.fr

À PROPOS DE MND GROUP

Situé à Saint Hélène du Lac (73), en plein cœur des Alpes, depuis 2004, MND Group est l'un des seuls acteurs mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne.

Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et d'une technologie innovante et protégée au niveau mondial, MND Group détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Avec 4 sites de production en Europe (France/Allemagne et Suède), 8 filiales de distribution étrangères et 50 distributeurs dans le monde, MND Group compte 264 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.

En 2012/2013 (clôture au 31 mars), MND Group affiche un chiffre d'affaires pro forma de 58 M€ dont 65% à l'international.

www.mnd-group.com



Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions MND Group dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de MND Group aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de MND Group ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de MND Group n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et MND Group n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les règlements applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"Ordonnance") ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.